

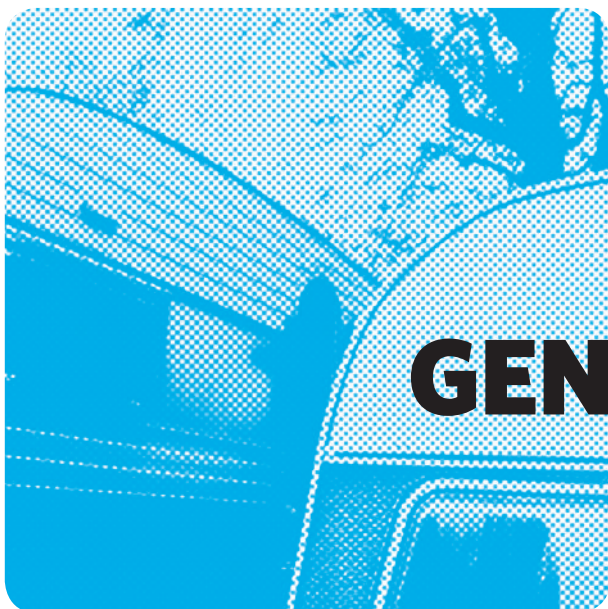
NOVEMBRE 2014

Infolog

Interlogement 93



hors série



TSIGANES

GITANS

ROMANICHELS

BOHÉMIENS

SALTIMBANQUES

GENS DU VOYAGE

MANOUCHES

NOMADES

SINTI



Édito

SOMMAIRE

4 Les divers Gens

8 Typologies de l'habitat

HABITER C'EST DIRE

12 Témoignages et expériences

FRANÇAIS ITINÉRANT

MÉMOIRE D'HABITAT

HABITATS SOLIDAIRES

17 Rue-brik

PERSPECTIVES JURIDIQUES

18 Pour en savoir plus

DES LIVRES, REVUES, BD,
DVD, CD...

20 L'association du trimestre

L'ADEPT,
L'ASLL,
LE PAYSAGE ÉCONOMIQUE
EN 9 QUESTIONS + 1

24 Depuis camp ?

QUELQUES MOTS...



De l'habitat adapté extra-ordinaire, pour des gens extras-ordinaires. C'est simple non?!

Interlogement93 s'engage aux côtés de l'ADEPT pour présenter dans ce numéro spécial, les discriminations faites aux Gens du voyage, notamment en matière d'habitat, et se réjouit de participer à cette journée d'échange.

Ici, en Seine-Saint-Denis, en France comme dans tellement de contrées du monde, les populations nomades inquiètent et dérangent les tenants du pouvoir, les institutions ainsi que les peuples sédentaires ! L'apparente liberté qu'elles présentent confrontée à notre mode de vie sédentaire ne peut que susciter envie et rejet à la fois... Depuis combien de générations les Gens du voyage, sont-ils stigmatisés par des lois d'exception (carnet de circulation, obligation de « pointage » auprès des gendarmeries et commissariats, commune de rattachement, etc.) ?

La Seine-Saint-Denis s'est parfois, souvent, illustrée pour innover afin d'apporter des solutions et des soutiens aux populations sédentaires nationales ou migrantes en difficultés, pour améliorer la prévention sanitaire ou médico-sociale... Cependant elle ne brille pas par sa mobilisation en direction des droits et des besoins des Gens du voyage ! Même la simple obligation légale¹ d'établir un schéma départemental d'accueil prévoyant les secteurs d'implantation d'aires, n'est pas appliquée !

*Discrimination, stigmatisation... N'est-il pas ? Nous affirmons que d'autres modes de vie, d'autres modes d'habitat, d'autres concepts de solidarité ont **droit de cité**.* ■

Philippe Martel
président d'IL93

¹Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

LA DIVERSITÉ DE L'HABITAT

La situation des Gens du voyage en Seine-Saint-Denis appelle un engagement fort et des mesures concrètes pour la pleine citoyenneté de cette composante de la population et son égal accès aux droits et dispositifs publics.

En matière d'accueil, le schéma départemental, obligatoire selon la loi Besson du 5 juillet 2000, a été invalidé deux fois, en 2007 puis, récemment, en octobre 2013. Au moment où, selon le rapport de la Cour des comptes d'octobre 2012, 89% des départements français ont engagé la révision de leur schéma, la Seine-Saint-Denis voit donc le sien de nouveau inopérant. En attendant, le retard important pris pour la réalisation des aires d'accueil laisse de très nombreuses familles sans solution. En outre, il est important de rappeler que les préoccupations et les besoins de ces ménages s'orientent prioritairement vers des solutions de séjour pérennes de type habitat adapté comme le terrain familial.

Dans ce contexte, le dispositif hivernal d'accueil des Gens du voyage qui a, depuis 2004, permis de pallier en partie le manque d'aires d'accueil et qui, à terme, est amené à disparaître, devra être renforcé tant en termes d'offres foncières que de moyens budgétaires pour aménager un nombre de places correspondant aux besoins réels. Ces moyens pourraient être mobilisés sur les lignes d'hébergement d'urgence, comme pour toute autre population en situation d'errance et de précarité dans le cadre du plan hivernal.

L'ADEPT, qui œuvre auprès de la population Gens du voyage depuis 1969 dans le département, a distingué par ailleurs, plusieurs phénomènes de « sédentarisation » précaire nécessitant une approche différenciée, à savoir : l'occupation sans droit ni titre de terrains ou de bâtis par des familles en séjour permanent, le manque de moyens des propriétaires occupants, l'hébergement de membres apparentés en suroccupation ou encore, l'errance départementale et extra départementale de ménages rattaché administrativement à la Seine-Saint-Denis. Ces constats sont complétés par une demande de séjour long sur les aires d'accueil existantes, occupées en permanence par les mêmes ménages.

Au niveau national, les évolutions réglementaires dans le cadre de la loi ALUR, les constats dressés par le rapport de la Cour des comptes en 2012 ainsi que le rapport Derache¹ en juillet 2013, appellent un vrai débat sur les politiques à mettre en œuvre en valorisant les expériences locales et celles d'autres départements, afin d'identifier des pistes de développement avec les collectivités, les institutions et les associations représentant les Gens du voyage.

À cette fin, l'ADEPT œuvre depuis des années pour la prise en compte de la diversité de l'habitat des Gens du voyage dans le département. Pour que cet objectif soit entendu, elle organise une journée d'échanges : **L'habitat des Gens du voyage en Seine-Saint-Denis, quelles évolutions possibles ? Quelles solutions concrètes ?** La journée se déroule sous l'égide de la Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement, du préfet délégué à l'Égalité des chances et du président du Conseil général. Elle bénéficie du soutien de la Fondation Abbé Pierre et de la collaboration de la Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage (FNASAT), d'Interlogement93 et des associations familiales de Gens du voyage du département. ■



Alain Decouzon
président

“ **Le développement de l'offre d'habitat adapté pour les Gens du voyage est aussi essentiel dans le cadre du PDALPD que sa prise en compte dans les documents de programmation et d'urbanisme tels que les PLH et PLU. Tous ceux-ci devraient être basés sur des diagnostics précis de la situation des groupes présents sur le territoire** ”



¹Rapport au Premier ministre, établi par le préfet Hubert Derache, Appui à la définition d'une stratégie inter-ministérielle renouvelée, concernant la situation des gens du voyage.
www.gouvernement.fr



MCV

LES DIVERS GENS

nous interroger sur le raccourci encore trop souvent validé qui réduit cette population à la qualité d’habitant de bidonville et au statut de migrant. Nombre de Roms ne correspondent ni à l’image de l’étranger, ni à celle de l’extrême précarité. Fondus dans la société, ils ne constituent en rien un enjeu de politique publique et n’ont d’ailleurs pas été convoqués aux pires moments des emballements médiatico-politiques que nous avons récemment connus.

Rappelons également que les citoyens roms roumains ou bulgares récemment arrivés sont sédentaires. L’itinérance vécue n’est que la résultante d’expulsions répétées et lorsque la caravane constitue un habitat, elle ne l’est que par défaut d’autres solutions. Enfin, il serait particulièrement intéressant de quantifier le phénomène de cabanisation contraint, en l’extrayant de la seule construction d’une problématique publique rom.

Concernant les Gens du voyage, s’attacher à les prendre en considération dans les liens et projets qui construisent un territoire appelle un continuél devoir de clarification.

Il s’agit d’une part de réaffirmer sans ambiguïté la qualité de citoyen français de cet-te composante de la population. Les confusions entretenues entre Gens du voyage et Tsiganes, ainsi que la forte visibilité de populations, revendiquées ou désignées comme Roms, en situation de migration et de grande précarité, ont favorisé la résurgence de maladroits amalgames, régulièrement instrumentalisés. Il convient d’autre part de rappeler que ce n’est pas l’itinérance qui caractérise les Gens du voyage en tant que catégorie administrative, mais la conservation de l’habitat caravane.

Gens du voyage et inscriptions territoriales

Il n’est naturellement pas question de nier des formes de singularités, tout particulièrement l’habitat caravane, mais de rappeler qu’elles appellent une articula-

tion avec l’exercice des droits et non la légitimation de formes de relégations spatiales, sociales et citoyennes. Les réponses de type « populationnelle » doivent être strictement limitées à des aspects spécifiques qui ne trouvent pas de place dans les dispositifs généralistes ou qui demandent une attention particulière. Il s’agit ici des particularités qui vont toucher à l’itinérance, et donc aux politiques d’accueil, et à l’habitat caravane. La perception de la caravane reste fortement attachée à celle de la mobilité. Cet imaginaire d’une liberté conférée par une itinérance sans contrainte, cristallise chez les « sédentaires » cette ambivalence de rejet et de fascination envieuse. Pour autant, l’itinérance ne dit pas tout et le quotidien des gens du voyage raconte une toute autre histoire. La caravane est un habitat – non reconnu comme logement – qui s’inscrit généralement sur un territoire, qui est celui d’un ancrage. La caravane retrouve, par périodes fortement variables, sa fonction de mobilité qui ne doit rien au hasard mais répond à des dynamiques économiques, à des motivations familiales ou culturelles. C’est d’ailleurs l’activité économique qui a initialement nécessité la mobilité, et donc la caravane, avant qu’elle ne devienne un trait structurant d’identités culturelles.

L’appartenance à un territoire est héritée d’histoires familiales et se traduit par une fixation tout ou partie de l’année, par accès à un terrain à usage privatif, par

Inscription territoriale, mobilité et politiques publiques

Catégorisations et confusions

Roms, Tsiganes, Gens du voyage, Gitans, Manouches, ...les confusions continues dans le grand public témoignent d’un travail de pédagogie qui reste à mettre en œuvre. Elles soulignent une évidente lacune de l’action publique, qui n’a pas trouvé, pour le moment, de réponse alternative dans le secteur associatif généraliste. De plus, l’appréhension conjointe des « Roms et Gens du voyage » dans des discours ou des documents publics participent à une ethnicisation qui n’a pas davantage sa place dans la sphère républicaine, qu’elle ne permet la construction d’une juste réponse publique à des situations différentes.

Chacun pourra le constater, les catégorisations, qu’elles soient de nature administrative ou ethnique, ne sont pas en capacité d’apprécier la pluralité des identités culturelles et des réalités sociales qu’elles prétendent englober. Elles assignent les individus à un groupe sur lequel l’action publique va spécifier des modes d’intervention. Ainsi, au-delà de l’écueil d’une dimension ethnique, c’est bien la pertinence d’une approche catégorielle mal définie qu’il convient de questionner, tant dans les lois et textes réglementaires que dans les pratiques des politiques publiques. Concernant les Roms en France, nous ne pouvons que

Un terrain familial, aménagé en banlieue parisienne, aux marges de la ville.

Roms :

Mot que les Tsiganes d’Europe de l’Est utilisent pour eux-mêmes. Rom « homme tzigane » en romani.

Tsiganes :

Terme générique, indiquant les origines ethniques. Ce nom donné par les non-Tsiganes, vient du grec *Athingani*, qui désigne un peuple de musiciens du XI^e siècle. Terme apparu au cours du XIX^e siècle en France, il recouvre un ensemble de populations nomades depuis plusieurs siècles : *Manouches* (pays germaniques y compris l’Est de la France, l’Alsace en particulier, et le Piémont italien où ils sont dénommés Sinti), *Yéniches* (régions alémaniques), *Roms de* (l’Europe de l’Est) ; *Gitans* enfin, pour les groupes liés à l’Espagne, aux origines présumées égyptiennes.

Gens du voyage :

Catégorie administrative, définie par la loi n°69-3 du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe. Cette loi abroge la loi du 16 juillet 1912 sur l'exercice des professions ambulantes et la réglementation de la circulation nomade¹. Selon les principes constitutionnels de la V^e République, la loi ne peut mentionner les origines ethniques ou communautaristes.

lement à souligner, comme en témoigne la focalisation sur la problématique de l'accueil dans la proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale le 5 décembre 2013. Cette situation est à mettre en relief avec la grande faiblesse des données agrégées et de l'expertise quant à ce sujet complexe, souvent laissées à la seule initiative associative, notoirement sous financée. Cette carence de données capitalisées constitue peut-être, finalement, l'enseignement central du rapport thématique de la Cour des comptes, rendu public en octobre 2012. À titre d'exemple, le bilan qui peut être tiré de la première année de mise en œuvre du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, conforte le constat d'une population globalement ignorée par les acteurs locaux. Dans le cadre de rencontres territoriales et de la réalisation de diagnostics territo-

riaux, la chaîne de réponses et d'acteurs imbriqués, dont les collectivités territoriales et le secteur associatif généraliste, n'a pas intégré cette composante de la population, pourtant continuellement pré-

“Il convient d'autre part de rappeler que ce n'est pas l'itinérance qui caractérise les Gens du voyage”

sentée comme cible prioritaire. Au mieux renvoyée à des dispositifs spécifiques, elle restera exclue des déclinaisons territoriales de ce plan pluriannuel. De même, le nouveau cadre de la politique de la ville illustre parfaitement la mise à l'écart des Gens du voyage dans la construction des politiques publiques territorialisées, alors qu'il pourrait constituer un excellent levier d'intervention. Les constats concernant de nombreux gens du voyage et leur place dans les territoires convergent fortement avec les objectifs annoncés de lutte contre les discriminations et de mobilisation des services et dispositifs de droit com-



Une des photos faites par les enfants sur des terrains de Seine-Saint-Denis, lors des ateliers “découverte de la photographie” organisés par le centre social mobile de l'ADEPT.

Les photos sont réunies dans une exposition itinérante : “Prendre l'air(e)”.

THÉO, 7 ANS

mun. Alors qu'ils sont nombreux à présenter tous les indicateurs d'éligibilité jusqu'ici mobilisés dans la définition de la géographie prioritaire, les Gens du voyage se trouvent disqualifiés. Sans intervention des acteurs locaux, cette nouvelle étape de la politique de la ville qui se donne comme ambition de réduire les inégalités et de restaurer l'égalité républicaine, laissera donc à la marge du dispositif une composante de la population qui semble pourtant toute destinée à en

bénéficier ; sans que les acteurs publics ou privés de la politique de la ville ne s'en soient émus.

Pour toutes ces raisons, l'affirmation par tous de la pleine appartenance des Gens du voyage à nos territoires est une nécessité incontournable, une condition essentielle à l'accès aux droits de tous et à l'objectif de mixité sociale. ■

FNASAT GENS DU VOYAGE

Stéphane Lévêque
directeur

Voyageurs :

Terme préféré par ceux que l'on désigne comme Gens du voyage. Gens du voyage ne permet pas l'individualité alors que voyageur peut avoir un genre et un nombre. Le rejet de la notion administrative s'explique par l'image négative qui y est associée car elle est née d'une loi discriminatoire². Le mot voyageur ne signifie pas le fait de voyager ou non, mais l'appartenance au monde du voyage.

Gadjo :

Homme non voyageur, paysan... pour une femme on dit gadji. Au pluriel, ce sont des gadjé.

¹ Pour comprendre la genèse du dispositif législatif concernant les nomades et plus largement les Tsiganes « Le contrôle des Tsiganes en France » (1912-1969) Emmanuel Filhol, éditions Karthala 2013

² La Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) a estimé, en 2007 et 2009, que le régime applicable aux Gens du voyage en France, instauré par la loi n°69-3 du 3 janvier 1969, est discriminatoire.

HABITER, C'EST DIRE...

Quand il s'agit de décrire l'habitat des Gens du voyage, la caravane s'impose comme élément de visibilité, porteur de la notion d'ailleurs.

Pourtant, la réalité du mode de vie et des modes d'habiter des Gens du voyage comporte de larges déclinaisons relatives à l'habitat et au logement, fonction de nombreuses variables, qui témoignent d'une grande diversité.

Les modalités d'enracinement et d'appropriation de l'espace sont différentes selon le rapport qu'entretiennent les personnes avec leur mode de vie, le voyage, l'espace physique et social. Ils font ainsi référence à un territoire qu'ils s'approprient et auquel ils s'identifient. Le processus de territorialisation et donc d'ancrage territorial ne répond pas à l'image donnée du voyageur comme peuple sans territoire.

LA CARAVANE

Le terme « Gens du voyage », instauré par la loi N°69-3 du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et aux personnes circulant en France sans domicile

“

Les Gens du voyage, les Tsiganes ne stationnent pas, ils habitent, ils habitent leur caravane, les lieux où ils vivent, l'espace urbain ou rural, les réseaux sociaux et économiques. L'habitat est leur domaine.

Habiter... c'est dire :

- un besoin de toit, de logement même spécifique (la caravane)
- le besoin de vie familiale : vivre avec les parents, les enfants, les frères et les sœurs,
- le besoin d'échange dans la famille, entre les familles,
- le besoin d'échanges sociaux,
- le besoin d'activités économiques.

Habiter : c'est un intérieur, un extérieur (l'extérieur des échanges sociaux), c'est à la fois quelque chose de fermé et quelque chose d'ouvert¹.

”

¹ François Lacroix : *L'habitat est leur domaine* - Études Tsiganes N°11 L'urbanité réconciliée, Paris, 1998. P.8

ni résidence fixe désigne les Français vivant en caravane dont le statut administratif entraîne l'obligation de posséder un titre de circulation. Par définition réglementaire, les Gens du voyage résidant en abri mobile. La loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du voyage vient préciser cette définition : les Gens du voyage dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles. De plus, dès son premier article, cette loi dédiée entièrement à la question associe les notions d'accueil et d'habitat. Ces deux volets doivent être menés parallèlement pour assurer une cohérence et une complémentarité de solutions répondant à la diversité des besoins.

La caravane qui perd ses moyens de mobilité relève



Sur le bord du chemin... où sont les terrains d'accueil ?

d'un autre régime au regard du code de l'Urbanisme, qui réserve des dispositions particulières aux résidences mobiles constituant l'habitat permanent de ses utilisateurs (Art. R421-23). Mais c'est surtout la circulaire d'application de cette loi (Circulaire UHC/IUH1/12 no 2001-49 du 5 juillet 2001) qui vient préciser les possibilités de maintenir la caravane en complément d'un logement, instituant cette notion d'habitat adapté, qui inclut également les terrains familiaux, destinés à l'habitat des familles Gens du voyage.

DES TYPOLOGIES VARIÉES

La diversité des solutions en matière d'habitat pour les Gens du voyage se basent sur différentes variables telles que la place de l'habitat mobile, du bâti, et leur fonction quotidienne, le rapport à la mobilité, le statut d'occupation.

Si l'habitat mobile est dominant, les ménages qui sont de passage sur le territoire d'une commune peuvent séjourner sur des aires d'accueil. Il s'agit d'équipements publics qui permettent l'installation de caravanes à proximité d'un bloc sanitaire regroupant douche et WC, appentis avec évier et point d'eau.

Le terrain familial destiné à l'habitat des familles Gens du voyage permet de concilier mobilité et ancrage, concepts complémentaires qui régissent ces modes de vie. C'est une typologie née de l'initiative des familles, dans leur manière d'organiser leur habitat et de sécuriser leur statut d'occupation.

La circulaire n° 2003-76 du 17 décembre 2003 relative aux terrains familiaux permettant l'installation des caravanes constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs, reste insatisfaisante dans les possibilités opérationnelles qu'elle offre et nécessite une révision de fond pour rendre ce produit opérant. Dans ce contexte, les terrains familiaux ne sont pas assimilables à des

SCHEMA DES TYPOLOGIES





■ équipements publics. Ils constituent des opérations d'aménagement à caractère privé qui peuvent être locatives ou en pleine propriété. La réalisation des terrains familiaux peut être d'initiative publique ; un financement de l'État est prévu à ce titre dans le cadre de la circulaire de 2003.

Si l'habitat mobile devient secondaire, l'habitat principal est constitué d'un logement bâti associé à une surface de stationnement de la caravane, éventuellement en lien avec un espace commun avec d'autres familles. Dans ce cadre, l'usage de l'habitat mobile et du bâti reste à définir selon les personnes. Le maintien de la caravane à proximité du logement répond alors au besoin ponctuel de mobilité, à la volonté d'indépendance d'un membre de la famille, ou à l'accueil temporaire d'un visiteur.

“Il faut faire la différence entre la sédentarisation subie, qui est souvent source d'exclusion accrue, et la sédentarisation choisie, qui ne pose aucun problème et qui, encore une fois, ne signifie pas forcément renoncement à la mobilité.”¹

LA MOBILITÉ COMME VARIABLE

La mobilité permet l'échange, l'ouverture à l'autre, et de l'autre vers soi.

Si le mythe du Tsigane, éternel nomade, reste profondément ancré dans l'imaginaire collectif aujourd'hui, de nombreux groupes se sont fixés dans un contexte où le voyage est devenu difficile. Toutefois cet état n'interdit pas la mobilité. Certaines familles ne bougent plus et conservent un habitat mobile. D'autres vivent en habitat fixe mais continuent à se déplacer pour des raisons écono-

miques, familiales ou religieuses sur un territoire parfois étendu. À l'origine, cette mobilité est surtout d'ordre économique, liée à la nécessité de générer des ressources et de maintenir les liens familiaux. Cette mobilité spatiale n'empêche en rien de s'attacher à un lieu de référence où se sont déroulés des événements familiaux, quand d'autres membres du groupe y résident, où l'on est bien reçu, où l'on a élu domicile au sens administratif, ce qui est significatif d'un ancrage territorial fort. **L'habitat caravane n'implique pas nécessairement une mobilité effective.** Inversement l'existence d'un

57 pavillons avec espace caravanes, réalisés à Rosny-sous-Bois pour le relogement des familles de la Plaine. (2006-2007)

point de fixation ne signifie pas forcément le renoncement à toute itinérance, il peut y avoir simultanément ancrage et mobilité, notions complémentaires.

LA QUESTION DU STATUT D'OCCUPATION

En complément à cette variable que constitue le rapport à la mobilité et ses corollaires que sont l'usage de la résidence mobile et du bâti, les Gens du voyage, comme tout un chacun souhaitent asseoir une sécurité d'habitat en particulier par le statut d'occupation. À ce titre, l'accession à la propriété apparaît comme un sésame, souvent en totale méconnaissance du droit des sols. Pour autant, le statut de locataire apporte également la stabilité recherchée dans l'habitat, si tant est qu'il existe des produits de ce type sur le marché, en particulier mis en œuvre par la puissance publique.

“L'immobile aurait-il plus de capacité que le mobile à faire la ville”²

Il convient alors de sortir de la stricte notion d'accueil, qui renvoie à des personnes qui seraient toujours “d'ailleurs”, circulant sans cesse et sans attache. La loi

Besson renvoie bien à la complémentarité de l'accueil et de l'habitat des Gens du voyage ; c'est dans cet esprit que doit être élaboré le schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage de Seine-Saint-Denis, seule manière d'assurer la prise en compte des besoins de ce public, et de mettre en œuvre des solutions adéquates et pérennes. Les collectivités ont alors le devoir de s'investir sur la question de l'habitat qui relève de leur compétence ; pour ce faire, les dispositifs de droit commun offrent des pos-

sibilités de montages opérationnels et financiers, complétés par des fléchages locaux ou spécifiques. Il est urgent dans le département de regarder enfin cette question d'un autre point de vue que celui du stationnement. ■

Meriem Boukela,
chargée d'habitat et de
développement urbain &
Ariane Koblik, directrice adjointe



Terrains familiaux. Ou comment les aménager à Montreuil, à Bobigny...

PHOTOS DE L'ADEPT

¹Entretien avec Christophe Robert, Observatoire des inégalités, septembre 2008.

²Bernard Provot. Études tsiganes, n°17 Nomadisme et société, entre fracture et résistance 2/2001. P.96.



Entretien avec
Émile “Baba” Scheitz,
président de
l’association familiale
pour les
Gens du voyage
en Île-de-France
(AFGVIF) d’après
les questions d’IL93,
propos recueillis
par l’ADEPT



FRANÇAIS ITINÉRANT

Baba, qui êtes vous et quel est votre parcours de vie ?

Je suis né sur le voyage, mes parents sont nés sur le voyage aussi et je vis en caravane toute l’année. J’ai été à l’école jusqu’à 16 ans. Comme on voyageait beaucoup, on changeait tout le temps d’établissement. Aujourd’hui, je suis le représentant de l’association AFGVIF. Cette association a été créée en 1972 par mon père, sur les conseils d’un curé, afin de pouvoir négocier notre stationnement sur un terrain plusieurs années de suite. C’est une association familiale, dans le sens qu’au début c’était juste pour notre famille. En 1988, j’ai été choisi par mon père pour reprendre la tête de l’association. On m’a par la suite proposé d’étendre les actions de l’association à un niveau régional, l’Île-de-France, puis national, ce que j’ai refusé car cela représentait trop de responsabilités. Ça m’a

pris du temps de gagner la confiance des familles dans toute la région. En 1995, je me suis associé à Michel Lambert, dit Kiko, pour domicilier l’association à Aubervilliers et joindre nos actions de domiciliation et de médiation.

Cela demande beaucoup de travail d’être à la tête d’une association comme celle-là et de représenter les familles. Je ne suis pas le chef, et je ne peux pas parler au nom des autres, je suis là pour les défendre. Pour résumer, je suis médiateur sur l’accueil et le stationnement tandis que Kiko s’occupe de la domiciliation et de l’accès aux droits. Nous sommes tous les deux, avec trois autres jeunes, salariés par la préfecture, pour faire ces médiations et l’accompagnement des familles.

Concernant le stationnement, on fait des courriers pour prévenir les élus des passages et arrivées des

familles et demander des places mais la plupart du temps on ne reçoit que des refus. Alors souvent, je leur dis « mettez vous là et après on en discutera » car c’est après l’installation des familles sur un terrain que l’on essaye de négocier une autorisation avec les mairies. Mais ce qui est sûr, c’est que la situation en Île-de-France est plus difficile, et différente, qu’ailleurs en France car il y a très peu d’espace disponible.

Je peux vous dire que lors des médiations, le maire on ne le voit quasiment jamais.

Souvent, on parle avec la préfecture ou le propriétaire du terrain. Les élus, eux, ils ne s’engagent jamais. Mais par contre, le plus gros problème avec les élus, c’est quand ils appellent les sédentaires¹ à participer aux négociations et leur montent la tête. Ça devient très dangereux, car ils les mettent contre nous.

Le terrain de Tremblay-en-France à proximité de l’aéroport Charles de Gaulle

“Il n’est pas interdit de voyager, mais il nous interdisent de stationner”

Est-ce que vous voyagez encore ? Pourquoi ?

Oui je voyage encore. Il y a quinze jours que je suis rentré. Malheureusement c’est beaucoup plus compliqué aujourd’hui de voyager. Avant on suivait les saisons et les endroits où il y avait une activité économique. Ça commençait avec le 1er mai, on vendait le muguet, avec cet argent on achetait des marchandises pour faire les marchés pendant tout l’été. À l’automne on allait faire les vendanges et finalement on finissait par revenir début décembre sur le terrain hivernal, on avait un cycle de voyage lié aux activités que nous faisions suivant les saisons.

On a tous un point d’ancrage et on y revient pendant l’hiver. Souvent, c’est parce qu’on a des morts au cimetière ou bien qu’il s’agit de notre commune de rattachement. Pour nous, c’est Tremblay, mais j’en connais d’autres c’est dans le Nord, d’autres dans la région de Nantes... Par contre, là où on est né c’est souvent le hasard, par exemple j’ai deux fils qui sont nés à Bordeaux, ... c’est juste qu’on était dans ce coin pour les vendanges !

Il n’est pas interdit de voyager, mais il nous interdisent de stationner.

Avant on repérait les marchés, puis sur la carte on regardait où il y avait des rivières, on s’installait sur les bords. Maintenant on ne peut même plus y accéder ou se mettre en pleine nature.

Au lieu des bords des rivières, on se retrouve sur le bord des routes.

Nous sommes douze ménages sur ce terrain hivernal, cela fait dix ans que la mairie nous le met à disposition. Chaque hiver on signe de nouveau une convention et tout se passe toujours bien.

Sur le terrain nous avons l’eau, l’électricité – que nous payons – et des toilettes douches, mais comme vous le voyez la situation du terrain n’est pas des plus stratégiques, certaines pistes de l’aéroport Charles de Gaulle sont juste là, derrière la butte, nous sommes réveillés et dormons sous le bruit des avions. L’accès au terrain donne sur une route très fréquentée, on ne peut sortir qu’en voiture et nous avons les lignes à haute tension sur le terrain d’à côté. En gros, nous sommes vraiment au milieu de nulle part...

Puis, comme ça se passait bien avec la mairie et les gens de Tremblay, il y a eu un projet d’aire d’accueil pour nous, mais pour trouver le terrain ça a pris six ans. Les deux mairies n’avaient pas assez d’argent pour l’acheter, du coup c’est un forestier (privé) qui l’a acheté et qui leur en a ensuite revendu une partie. Par malchance, il y a des fouilles archéologiques sur la partie du site prévue pour la construction de l’aire du site prévu et depuis quatre ans on attend. Pendant



Une des photos faites par les enfants sur des terrains de Seine-Saint-Denis, lors des ateliers "découverte de la photographie" organisés par le centre social mobile de l'ADEPT.

Les photos sont réunies dans une exposition itinérante : "Prendre l'air(e)".

BRITNEY, 9 ANS

■ ce temps là, le privé construit sur l'autre partie de son terrain sans problèmes...
« **Même quand on voudrait, on ne peut pas se plaindre, pendant qu'il y a des voyageurs qui n'ont rien.** »

Aujourd'hui, qu'est ce que ça représente pour vous être « Gens du voyage » ? Est-ce que c'est la même chose qu'hier ? Est-ce que les Gens du voyage ont changé ? Est-ce que la perception qu'a la société des Gens du voyage a changé ?

Gens du voyage c'est un terme de l'administration pour nous désigner. Avant on nous appelait rom-nichels, bohémiens, gypsies... Si c'était pour moi, on dirait plutôt « Français itinérants » ou Français du voyage, quoique le mot voyage ne soit pas adéquat parce que tout le monde peut voyager pendant les vacances mais ce n'est pas leur mode de vie. Par contre, je voudrais qu'on insiste plus sur le fait qu'on est **français avant tout**.

Il y a des gens qui vivent dans des lotissements, d'autres qui vivent dans des HLM, entre eux, on ne fait pas de différence. Pourquoi on en fait avec nous parce qu'on vit en caravane ?

Ce dont j'ai vraiment peur c'est de l'instrumentalisation des sédentaires, qu'ils soient montés contre nous par les médias, par les politiques... Il y a toujours eu une méfiance mais avant, quand on arrivait dans un village, les habitants étaient contents parce qu'on créait du boulot et on travaillait. Cinq caravanes qui s'installent sur un site, c'est autant de personnes qui vont acheter à manger et à boire dans la ville.

Vous savez, même pour trouver du boulot c'est dur. Si les employeurs savent qu'on est Gens du voyage ils ne nous prennent pas. Même l'adresse joue, s'ils voient que la personne est domiciliée dans notre association à Aubervilliers, c'est grillé. Du coup, les jeunes louent des adresses, des boîtes postales pour être incognito.

En termes d'habitat qu'est ce que vous recherchez ?

On voudrait avoir notre petite place comme tout le monde. Beaucoup de familles cherchent la sédentarisation. Pas une sédentarisation totale, ils voudraient avoir un chalet sur un terrain tout en gardant la caravane à côté ou alors un habitat adapté comme à Rosny. Les gens en ont marre, ils ont peur et ils recherchent la sécurité. Et puis c'est devenu trop compliqué de stationner. Le voyage est perdu à 50 %. Ils veulent accéder à la propriété mais c'est vraiment compliqué dès que les propriétaires voient qu'on est Gens du voyage ils refusent de vendre et du coup il faut passer par des intermédiaires si on veut acheter des terrains. Pour les nouvelles générations, le voyage c'est plus

“Même quand on voudrait, on ne peut pas se plaindre, pendant qu'il y a des voyageurs qui n'ont rien.”

pareil. Ils préfèrent avoir un terrain sur lequel ils sont toute l'année et ils partent en vacances l'été comme les gadgés². Mais du coup, comme ils sont sédentaires, ils sont coupés des autres et ils ne voient plus personne. Parce que quand on voyage, on rencontre les autres familles, on se fait des grillades tous ensembles...

Qu'attendez-vous des pouvoirs publics ?
Pour commencer, plus d'écoute des demandes des familles. Et puis peut-être plus de sécurité ?

Si vous pouviez faire un vœu ?
Que derrière tout ça le voyage continue, et qu'on puisse voyager librement. ■

Meriem Boukela *ibid.* & Sara Danti, chargée de communication et de développement

¹ Ndlr : les riverains
² Ndlr : non tsiganes



MÉMOIRE D'HABITAT

“ **Martine Sciarli vous avez été pendant trente ans directrice de l'ADEPT ; comment l'habitat est-il devenu une de vos préoccupations principales ?** ”

L'ADEPT fut créée en 1969, par des éducateurs de prévention spécialisée, à cette époque elle n'avait pas de salarié. Arrivée en 1972 j'y fus d'abord bénévole. Le cadre institutionnel de la prévention spécialisée ne permettait pas la prise en compte de l'habitat des Tsiganes et Gens du voyage d'où le choix d'une autre association. L'habitat s'est imposé comme une nécessité incontournable dans le cadre d'un accompagnement social global. *(Il y avait encore des bidonvilles alors... Ndlr).*

Dès 1972, les fondateurs ont travaillé à une étude sur l'observation des familles, (Montreuil, Romainville, Bagnolet, Les Lilas...) de leurs origines et de leurs activités économiques, la mobilité constituant l'un des moyens de ressources (deux cents familles concernées) toutes ethnies confondues (Roms, Manouches, Gitans...). Menée en collaboration avec le Pact Arim 93 cette étude concluait en particulier, à la nécessité de créer « des ensembles de terrains de promotion familiale » locaux, en accès à la propriété, avec bâti et caravane ou sans caravane. Les ancêtres des terrains familiaux étaient nés, mais quelques décennies plus tard la démarche n'est pas encore politiquement assimilée. En 1972-1973 quelques familles s'installèrent dans le quartier des murs à pêches à Montreuil, concrétisant empiriquement nos propositions, dont certaines sur un terrain aménagé par la ville.

De 1970 jusqu'à la fin des années quatre-vingt
Environ cent familles roms et manouches résident encore à

Romainville. Dans le quartier des Ormes, proche des Trois communes et de Montreuil, où résident plus de quarante ménages, la réhabilitation du terrain et du quartier fait l'objet d'une MOUS initiée par l'ADEPT avec accord de la ville. L'équipe MOUS est composée du Pact 93, de CATHS (Conception accueil transit et habitat spécifique) et de l'ADEPT. Il convient de noter que ce fut le début d'une longue collaboration avec CATHS, pour des études relatives à l'habitat, sur l'ensemble du territoire français.

“Vers la fin des années soixante, les familles sont repoussées toujours plus loin de la périphérie de Paris. Ce mouvement centrifuge ne cessera plus, s'amplifiant au fil des décennies du fait de l'urbanisation. Les Gens du voyage sont délogés de tous les interstices où ils étaient installés.”

Après un bilan diagnostic détaillé des situations, différentes solutions adaptées sont définies, résumées en cinq types : habitat pavillonnaire, habitat mixte, terrain de résidence familiale, terrain de résidence individuel, habitat collectif. Malgré quelques réalisations, la situation de précarité d'habitat perdure en 2014, liée

1. Entre les portes de Montreuil et des Lilas, 1955 bidonville, “blog Dédé de Montreuil”.

2. Les pavillons construits en 2006-2007, rue des Cerisiers à Rosny-sous-Bois.



en particulier aux réticences municipales, et depuis 1999 : 12 ménages, 31 personnes dont 11 enfants entre 0 et 16 ans vivent sur le site dans des conditions de mal logement, sans espoir de réponse... Plus de trente ans

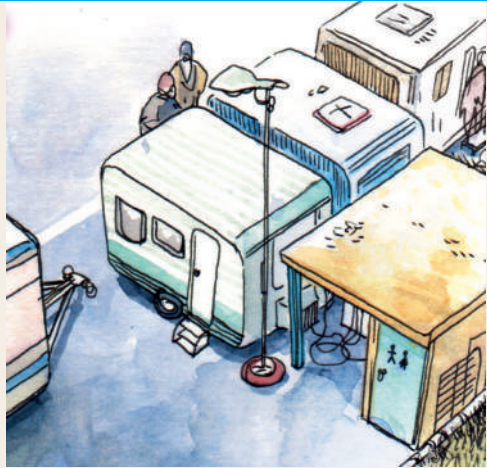
d'habitat indigne !
Durant cette décennie, on constate un mouvement important vers les communes de l'axe Paris - Meaux (RN 3), Bondy, Les Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan... Les familles qui le purent, s'éloignèrent et s'achetèrent un terrain, d'autant que l'accès au crédit était assez facile à cette période. Certaines s'installèrent à Stains, près de la cité jardin... D'autres s'exilèrent plus loin vers la Seine-et-Marne ou le Val-d'Oise.

Fin du XX^e siècle, la MOUS de Rosny-sous-Bois

Après une étude demandée par la ville et conduite par l'ADEPT, une MOUS est lancée en 2000. *« Il s'agit... de reconnaître aux familles une légitimité d'existence... dans le respect de leur vie sociale »* (cf. rapport d'étude). L'objectif est de favoriser l'insertion des familles vivant sur le site, dans le cadre de la ZAC Saussaie-Beauclair, ➤



ADEPT

«Gens du lieu» www.julienrevenu.net

par la réalisation d'un habitat adapté. Le bilan de l'étude indiquait : 379 personnes soit 116 ménages pour quatre groupes familiaux. Une quarantaine de ménages ne souhaitaient pas rester sur place. Le programme définitif de l'opération a connu des ajustements, le projet s'est

déroulé par étapes, en surmontant de nombreuses difficultés... Finalement ce sont cinquante-sept pavillons qui sont sortis de terre, rue des Cerisiers à Rosny-sous-Bois.

Sur toutes ces questions de l'habitat des Tsiganes et Gens du voyage, l'ADEPT fut à la pointe des propositions en Île-de-France, avec quelques autres associations du réseau de l'UNISAT¹ devenue FNASAT fin 2004. Ce sont les étapes les plus marquantes de ces années passées à l'ADEPT, qui sont brièvement résumées ici. Toutefois l'histoire serait incomplète si Bernard Provot n'était évoqué. Il fut le président de 1988 à 1998, tout en étant rédacteur en chef de la revue Études tsiganes et directeur de l'Unisat depuis 1984. À la fois praticien et théoricien, il impulsait en permanence la

réflexion relative à l'accueil, à l'habitat mobile et sa place aux marges ou au sein de la cité... «*Les Tsiganes et les Gens du voyage ne sont pas des errants pour des espaces indéterminés, sans existence sociale... Le lieu est un support d'habitat. ... Aussi faut-il travailler non à l'adaptation de la caravane ou du pavillon à l'usage particulier des familles (...) mais à la localisation et l'implantation des lieux familiaux dans les territorialités de droit commun.*»² ■

Témoignage retranscrit par Marie-Claude Vachez, administratrice IL93 & FNASAT

¹ Union nationale des institutions sociales d'action pour les Tsiganes
² Bernard Provot, La loi du 5 juillet 2000 : une législation en panne - in *L'habitat saisi par le droit* - Études tsiganes N° 15. 2^e semestre 2001.

HABITATS SOLIDAIRES

À Saint-Denis le projet Guynemer pour les Gens du voyage.

Habitats Solidaires, société coopérative d'intérêt collectif met en place des projets d'accès à l'habitat ou de maintien dans les lieux, pour les personnes en difficultés économiques et/ou sociales. Elle vise la création de logements sociaux et d'établissements comportant du logement social avec ou pour le compte d'associations gestionnaires. Habitats Solidaires intervient pour des cas d'abandon ou de dérives, des projets de redressement de copropriétés dégradées... Elle accompagne les familles en situations d'impasse ; rachète des lots à des propriétaires surendettés ; reloges des personnes victimes de marchands de sommeil, d'incendies, etc. Elle œuvre à favoriser la mixité dans les opérations d'habitat participatif et aide à reconstituer au sein des copropriétés les conseils syndicaux, à créer des associations d'habitants...

Concernant les Gens du voyage, Habitats Solidaires répond à des cas précis en favorisant la participation à la conception et l'auto-construction accompagnées, sans *a priori*, en essayant d'écouter tant les Gens du Voyage que les commanditaires de programmes. Cette société coopérative apporte des réponses adaptées qui permettent à la fois le lien à la société séden-

taire et une référence aux racines... Elle favorise la participation des usagers dans ses projets.

L'opération Guynemer, est née de la défection d'un bailleur pour un projet de *logement de sédentarisation de familles Gens du voyage*. Ce projet a pour objectif que les familles puissent conserver leur capacité à se déplacer avec leur *maison-caravane*, prolongement de l'habitation principale. C'est l'espace d'accueil pour la famille élargie, qui maintient la possibilité du voyage dans une culture à dominante sédentaire. Suite à une double expérience de réalisation d'un village temporaire d'accueil de famille roms, et d'un partenariat avec les Bâisseurs d'Emmaüs, Habitats Solidaires a tenté la réalisation d'un habitat participatif. La participation et la pose ont été l'occasion d'un chantier d'insertion. Les habitants ont participé à la définition de leur habitat et ont bénéficié de l'appui d'une architecte et de bénévoles tout au long de l'opération. Le chantier n'étant pas totalement achevé, nous n'en ferons l'évaluation qu'après sa réception. ■

D'après les questions de l'ADEPT, François Taconet, directeur général www.habitats-solidaires.fr



La métropole du Grand Paris, futur grand acteur de l'habitat des Gens du voyage.

PERSPECTIVES JURIDIQUES

La loi ALUR n'a pas apporté de changements majeurs quant à la problématique de l'habitat des gens du voyage en France. Une proposition de loi déposée par le groupe socialiste prévoit d'abroger la loi de 1969 (titres de circulation et commune de rattachement) et de modifier le seul volet accueil de la loi Besson 2000 sans toucher à celui de l'habitat...

C'est plutôt dans un texte généraliste, la loi Métropoles, qu'il faut regarder pour trouver les dernières évolutions. L'Île-de-France sera concernée, dès 2016, par la création d'une nouvelle inter-communalité englobant Paris et 123 communes de la petite couronne (situées dans les départements 92, 93 et 94). Divisé en territoires (remplaçant les intercommunalités existantes), le futur « Grand Paris » aura des compétences obligatoires notamment en matière d'accueil des Gens du voyage, mais aussi plus largement pour l'urbanisme, l'habitat et le logement « de plein droit et en lieu et place des communes ». En plus d'un plan local d'urbanisme unique, élaboré conjointement par la métropole (rapport de présentation et PADD*) et ses territoires (orientations d'aménagement et règlement), cette nouvelle collectivité devra élaborer un schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Un plan métropolitain de l'hébergement et de l'habitat, ayant fonction de programme local de l'habitat (PLH : art. L302-1 du code de la construction et de l'habitation) doit également être réalisé. Enfin, concernant la politique du logement, son champ d'action englobera les aides financières, les actions en faveur du logement social et du logement des personnes défavorisées.

Outre la création d'un guichet unique, ces nouveautés ne peuvent que contribuer à une meilleure



«Gens du lieu»
Récits de vie de familles, Gens du voyage.
www.julienrevenu.net

cohérence entre des territoires compris dans l'aire urbaine parisienne. Ces documents de planification et de programmation devront respecter les principes de mixité sociale et d'habitat non-discriminatoire, dans lesquels les voyageurs et l'habitat mobile permanent s'inscrivent pleinement.

Cependant, la consultation des élus concernés, les disparités est/ouest, les futures dispositions réglementaires de mise en œuvre et la lourdeur de la mise en place de cette « métropolisation » risquent de freiner et de complexifier ce processus de fédéralisme « grand-parisien ». L'enjeu pour les acteurs de l'habitat des Gens du voyage (les voyageurs eux-mêmes et les associations œuvrant dans ce domaine) sera la participation à la construction de ce grand « machin » avec une coordination à l'échelle du nouveau périmètre. ■

Jérôme Weinhard,
responsable du pôle juridique
de la FNASAT

*PADD = projet d'aménagement et de développement durable.

Pour mieux connaître la législation : le traitement administratif des Gens du voyage en France. Deux siècles de législation spécifique 1789-2013. www.fnasat.asso.fr



LIVRES, REVUES, BD, CD, DVD...



À LIRE

Mille ans d'histoire des tsiganes, François Vaulx de Foletier, 1893-1998, directeur des Archives de la Seine et de la ville de Paris, auteur de nombreux ouvrages Fayard 1970 – Cf. N° 18/19 « Histoires tsiganes – Hommage ... » de la revue *Études tsiganes* – 2004.

Les Bohémiens ou Tsiganes à Paris, Paul Bataillard, in PARIS GUIDE, deuxième partie la vie – A. Lacroix, Verbroeckhoven et C^{ie}, Éditeurs, 1867 (p. 1007 à 1015)

Le badaud de Paris et d'ailleurs, André Billy de l'académie Goncourt – Extraits du chapitre III « Adieu aux fortifs », 1959.

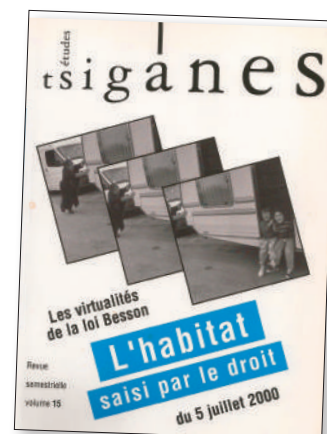
Premières approches des Rom sédentaires de la banlieue Est de Paris Philippe Lemaire de Marle, ethnologue, 1937-2010, chercheur au CNRS – Arts et Traditions populaires, XIV, n° 4, P.319-358 – Cf. de la revue N° 50 *Études tsiganes* « Hommages » 2^e trimestre 2013 ; www.etudestsiganes.asso.fr

Tsiganes : identité, évolution, Patrick Williams, directeur du Laboratoire d'anthropologie urbaine, Cnrs, Paris de 1996 à 2004. Syros Alternatives, 1989.

Les Tsiganes, une destinée européenne, Henriette Asséo – historienne EHESS – Éd. Gallimard, 1994, réédition 2006.

Le contrôle des Tsiganes en France (1912-1969) Emmanuel Filhol, Éd. Karthala 2013.

La revue Études tsiganes, publiée par la FNASAT-Gens du voyage, existe depuis 1955 ; « ...Aujourd'hui, la revue propose autour d'un dossier central, des témoignages, un courrier des lecteurs, des rubriques permanentes apportant des informations diverses sur l'actualité des Tsiganes en Europe et dans le monde, leur musique, les publications scientifiques et la documentation audio-visuelle. » Alain Reyniers, ethnologue à l'Université catholique de Louvain, directeur scientifique de la revue. www.etudestsiganes.asso.fr



Tsigane, heureux si tu es libre ! Alain Reyniers – UNESCO, collections Mémoire des Peuples 1998.

Interdit aux nomades, Raymond Gurême, avec Isabelle Lignier, Éd. Calmann-Lévy, 2011. « Récit d'un des rares survivants d'une page occultée de l'histoire de France : celle de l'internement des familles nomades de 1940 à 1946... Manouche né en 1925, Raymond Gurême vit en Essonne à proximité du camp où il fut interné ».



GENS DU LIEU - Récits de vie de familles Gens du voyage, Julien Revenu, reportage dessiné mené avec l'association Gens du voyage de l'Essonne, www.julienrevenu.com www.adgve.com, publié avec le soutien de la Dihal, du Conseil général de l'Essonne et de la Fnasat-Gens du voyage.

GITANIE - Carnet de voyage – livret illustré – Emmanuelle Garcia & Stéphane Nicolet avec le concours d'Alain Reyniers ethnologue, et de Gabi Jimenez artiste-peintre gitan. Éd. Mama Josefa & d'Ici ou d'Ailleurs 2013.

Jeanne de la Zone, Étienne Davodeau & Frédérique Jacquet, collection Histoire sensible. Éd. de l'Ateliers, Paris 2008.

Nous, on n'en parle pas. Les vivants et les morts chez les Manouches, Patrick Williams, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, Paris 2010.

Routes sans roulotte, récit autobiographique, Matéo Maximoff, 1917-1999, écrivain rom qui vécut à Montreuil pendant de nombreuses années. Éd. Concordia 1993. Et autres ouvrages à consulter à la médiathèque de la Fnasat.

Tsiganes : 1940-1945, le camp de concentration de Montreuil-Bellay, scénario et dessins de Kkrist Mirror, Emmanuel Proust Éd., 2008.

LIVRES, REVUES, BD, CD, DVD...
LIVRES, REVUES, BD, CD, DVD...
LIVRES, REVUES, BD, CD, DVD...

LIVRES, REVUES, BD, CD, DVD...



À VOIR

Le chemin des limites, voyage au pays d'une catégorie administrative, de Jérôme Couroucé, 72mn. 2014, ministère du Logement et de l'Égalité du territoire, dihal www.dailymotion.com/territoiresgouv

Des poules et des grosses voitures, idées reçues sur les Gens du voyage, d'Anna Pitoun et Valérie Mitteaux, 63mn, 2013. Caravane Film, Uravif & Les Équipes d'amitié.

POLOGNE aller retour, d'Anna Pitoun, voyage de la mémoire organisé tous les ans, par l'Union des étudiants juifs de France, avec pour la première fois des Tsiganes de France. 70mn, 2012. Caravane Films, avec l'UEJF et la Fnasat-Gens du voyage. www.caravanefilms.fr

Histoires du carnet anthropométrique, de Raphaël Pillosio, 70mn, 2012. www.atelierdocumentaire.fr

Les Princes (1983), Latcho Drom (1993), Gadjó Dilo (1997), Vengo (2000), Swing (2001), Liberté (2010), Géronimo (2014)... et autres films de Tony Gatilff.

Les Fils du vent, documentaire français de Bruno Le Jean, avec Angelo Debarre, Ninine Garcia, Moreno, Tchavolo Schmitt (quatre guitaristes manouches), 1h36. 2012.

"Gabi Jimenez"
Artiste, peintre,
Plasticien.
Exposition,
festival
de Douarnenez
août 2013

À ÉCOUTER

Django Reinhardt, avec ou sans Stéphane Grapelli...

Biréli Lagrène, guitariste, d'abord disciple de Django Reinhardt, il élargit ses références (rock, jazz, etc. et joue avec les plus grands. *Mouvements*, 2012.

Boulou et Élios Ferré, ces deux frères abordent tous les styles musicaux, *Complete Barclays Recordings*, 2012.

Bratsch, groupe français, influences jazz, tsigane, russe et arménienne. *Brut de Bratsch*, 2013.

Et encore : Christian Escoudé, Romane, Stochelo Rosenberg, le trio Rosenberg, Raphaël Faÿs, Yorgui Loeffler...

Thierry « Titi » Robin, compositeur et improvisateur

français très éclectique, *La musique des Gitans, Le Petit Cheval d'Étoiles*, Livre/CD, une histoire de Béatrice Fontanel illustrée par Charlotte Gastaut, 2008. *L'ombre d'une source*, 2014.

Le Taraf de Haïdouks, un ensemble musical de musiciens tsiganes de Roumanie

Sébastien Giniaux : un coffret mêlant musique, peinture et poésie, *Mélodie des choses*, 2014.



À CONSULTER

Le catalogue en ligne de la médiathèque Matéo Maximoff, www.fnasat.asso.fr
L'Association départementale pour la promotion des tsiganes et voyageurs 93. www.adept-asso.fr
L'Association nationale des gens du voyage catholiques, www.angvc.fr
Gabi Jimenez « ... artiste, peintre, plasticien... français et gitan » www.gabijimenez.fr



MCV



L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LA PROMOTION DES TSIGANES ET VOYAGEURS DE SEINE-SAINT-DENIS

L'ADEPT a pour but de « Favoriser la reconnaissance des Tsiganes/Gens du voyage en tant que citoyens par l'ensemble de la société en créant des conditions favorables telles qu'ils peuvent décider eux-mêmes de leurs choix de vie. Ceci en collaboration avec les personnes physiques ou morales qui travaillent à cette reconnaissance. Et, à cette fin, mettre en place toutes les actions pouvant concourir à l'insertion par l'habitat, le social, l'économique et le culturel des familles Tsiganes/Gens du Voyage. »¹

Créée en 1969, L'ADEPT est un lieu dédié à l'accueil des familles Tsiganes/Gens du voyage séjournant ou habitant prioritairement en Seine-Saint-Denis. Depuis 2003, elle a le statut de centre social. L'accompagnement de l'ADEPT place les personnes au centre des actions pour favoriser leur prise en compte dans le droit commun, autour des missions suivantes :

- l'habitat et le séjour
- l'insertion sociale et l'insertion professionnelle par l'activité économique (cf. article ci-après)
- la sensibilisation à la scolarisation
- l'accès à la santé
- la médiation vers l'interculturel
- le porter à connaissance des pouvoirs publics
- le travail en réseau et en partenariat.

EN QUELQUES CHIFFRES...

1525 personnes accompagnées au centre social ;
3759 passages par l'accueil ;
7516 actes d'accompagnement individuel en 2013 dont 20,3% d'accès aux droits ;
911 personnes domiciliées dont 345 enfants ;
430 personnes accompagnées au titre du RSA ;
83% entrées dans un parcours d'insertion ;
516 médiations vers le droit commun ;
20 ménages suivis en ASLL ;
15 situations dans le cadre du projet éco-sanitaires ;
Environ 1000 ménages en attente de solution pérenne en Seine-Saint-Denis...

Le centre social, cadre structurant de notre action est un lieu d'écoute, d'information et d'accompagnement. Il permet l'accueil de toutes les personnes pour évaluer leur situation et les orienter vers les dispositifs adéquats, y compris ceux de l'urgence. L'ensemble des missions de l'ADEPT converge vers un même but : l'insertion des Tsiganes et Gens du voyage dans tous les domaines.

L'association porte des valeurs fondamentales pour les Gens du voyage : la liberté d'aller et venir, l'égalité des droits dans le respect de la diversité, le droit à un habitat choisi.¹

AU CENTRE DE NOTRE PROJET SOCIAL, LES ACTIONS POUR L'HABITAT

De l'accompagnement individuel, aux situations collectives, des suivis des familles aux conseils auprès des collectivités, l'ADEPT a conduit plusieurs maîtrises d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) et fut la cheville ouvrière de l'opération d'habitat adapté de Rosny-sous-Bois. Elle possède un agrément spécifique du CG93 pour l'accompagnement des populations tsiganes, Gens du voyage en vue de leur accès ou maintien dans un logement, un habitat spécifique adapté ou un terrain de séjour permanent en locatif ou en accession sociale. Elle a réalisé, entre 2011 et 2014, un projet « Éco-sanitaires » visant un maintien durable des lieux de résidence par l'amélioration des conditions sanitaires. Elle mène un travail d'expertise et de conseil auprès des collectivités territoriales et s'inscrit dans de nombreuses actions avec ses partenaires associatifs du département, les associations de Gens du voyage d'abord, Interlogement93, la Fnasat-Gens du voyage, la FAP, etc. Afin d'être en mesure de toujours mieux répondre à ses missions, l'ADEPT développe un outil de capitalisation et de connaissance : l'observatoire de l'habitat des Gens du voyage de Seine-Saint-Denis. ■

Mona Chamass, directrice



¹Extraits des statuts et du projet associatif de l'ADEPT

L'accompagnement social lié au logement (ASLL)

« L'ADEPT est agréée pour assurer un ASLL auprès du public issu des communautés tsiganes, gens du voyage en vue de leur accès ou de leur maintien dans un logement, un habitat spécifique adapté ou un terrain de séjour permanent en locatif ou en accession à la propriété¹ »



Ce dispositif du Fonds solidarité logement, outil du PDALPD, est destiné aux familles du 93, relogées dans le 93. Par cet agrément, l'ADEPT dispose d'un financement qui permet d'accompagner une quinzaine de ménages par an avec un demi-poste assuré par une éducatrice spécialisée.

De la caravane à l'appartement

Quel que soit le rapport actuel à la mobilité des personnes suivies, l'identité reste forte, dans le rapport au mode d'habiter mais également dans les liens avec le groupe familial et la position dans un environnement social.

Dans un contexte de pénurie d'habitat adapté permettant le maintien de la caravane, ces suivis concernent essentiellement des familles dont la priorité est la stabilité d'habitat, se mettant volontairement ou non en rupture avec leur mode de vie spécifique et parfois avec leur groupe familial. Il s'agit souvent pour elles, d'accéder à un premier logement autonome dans un environnement collectif auquel elles ne sont pas préparées. Ces familles ont des parcours de logement chaotiques : errance en caravane, sur des terrains, hébergement, isolement... Elles sont en demande de soutien et d'accompagnement pour une recherche de solutions et leur mise en œuvre. La plupart des familles suivies, sont en général déjà connues de l'association, ou dirigées vers elle par d'autres familles qui ont aussi un problème de logement.

Dans ce contexte, l'ADEPT bénéficie de très peu d'orientations extérieures des partenaires. Toutefois, une collaboration est mise en place avec des bailleurs qui connaissent l'accompagnement spécifique de l'association : le service relogement des Gens du voyage de la ville de Rosny-sous-Bois et le Pacte de l'Est parisien n'hésitent pas à solliciter des mesures pour l'accès ou le maintien dans l'un des 57 pavillons d'habitat adapté des Cerisiers. Cette réalisation est, à ce jour, la seule du département permettant de joindre la caravane à un logement social.

Concrètement, le déroulement des mesures s'adapte au cas par cas, avec un accompagnement global des ménages, des visites régulières au domicile, des temps de montage administratif et des accompagnements physiques dans certaines démarches. Le chargé d'ASLL assure ce suivi, parfois en binôme, notamment avec le chargé de mission habitat sur des aspects techniques ou le chargé d'insertion pour ceux liés à l'activité professionnelle. Sur ce dernier point, il s'agit d'un accompagnement individualisé des personnes pour favoriser l'insertion par le logement : elles se projettent dans une formation ou un projet professionnel pour

¹Art. 6 de la convention signée entre l'association et le Conseil général de Seine-Saint-Denis

obtenir plus vite un logement. Cependant le principe de réalité de la difficulté à trouver un habitat adapté dans le département apparaît rapidement. De manière générale, les relogements effectifs, assortis de mesures restent des réussites. Ces ménages accèdent à des conditions de vie décente. Toutefois,

ils concernent des personnes prêtes à quitter la caravane, et restent à la marge. De plus, l'adaptation au logement classique peut aussi se révéler difficile, dans un parcours résidentiel atypique : la tentation du retour au voyage, comme solution à tout, reste très prégnante. ■ **Katia Michel, chargée d'ASLL**

Quelques chiffres : les ménages suivis ont bénéficié

En 2012 : 2 sur 19 d'un relogement effectif.
En 2013 : 3 sur 17 d'un relogement effectif.
NB : 2 de ses ménages ont bénéficié auparavant d'un ASLL 'favoriser l'accès' et 1 ménage d'1 relogement grâce au DALO.

En 2014 : 1 sur 17 d'un relogement par le DALO suite à expulsion, 4 ménages d'un relogement à la rue des Cerisiers, 1 ménage est en cours de proposition grâce au recours DALO.

LE PAYSAGE ÉCONOMIQUE



Aujourd'hui, dans une économie globalisée, les Gens du voyage ont vu leurs activités professionnelles devenir économiquement obsolètes. Le nomadisme, qui constitue la spécificité et l'attractivité des services qu'ils proposent, ne trouve plus sa place dans une société de plus en plus standardisée.

La paupérisation additionnée à la conjoncture, ne laissent qu'un champ désolé à ces activités artisanales, où les moindres ressources doivent être disputées à de nouveaux concurrents. La libre circulation des marchandises et des hommes, apanage d'une nouvelle économie, agit tel un rouleau compresseur sur ces activités basées depuis leur origine sur le colportage de marchandises, et de savoir-faire directement auprès des particuliers. Face à la raréfaction des lieux de séjour en caravane, les avantages liés au voyage disparaissent, notamment ceux d'une clientèle sans cesse renouvelée. Cette sédentarisation forcée les confronte également, de fait, à une concurrence locale.

La création du statut de l'auto-entrepreneur a entraîné une réglementation des activités artisanales pour l'ensemble des métiers du bâtiment, avec l'obligation pour exercer d'être titulaire d'un diplôme d'État. Pour des personnes ayant été peu ou pas scolarisées, dont le mode de transmission et d'apprentissage passe par l'oral et l'expérience sur le terrain de père en fils, la pratique de ces activités traditionnelles est désormais inaccessible aux débutants.

Sur les marchés, la marchandise asiatique a fait place nette, face aux articles de qualité, aux marges bénéficiaires des commerçants voyageurs. Cette marchandise à bas coût, standardisée, vendue pour presque rien, nivelle l'offre sur les étals, en attirant une clientèle à faible pouvoir d'achat. Les bénéfices deviennent alors insignifiants. Les frais fixes (placier, carburant, charges, etc.) sont rentabilisés avec peine. Ces activités familiales périssent, laissant des jeunes sans formation, ni pratique professionnelle.

Dans ce paysage, les possibilités de développement économique, pour les plus fragiles, sont réduites. Certes, les plus investis continuent leurs activités commerciales et artisanales tant bien que mal, mais l'atmosphère économique en Île-de-France devient de plus en plus irrespirable pour les voyageurs. Le salariat reste une alternative qui s'adresse à ceux qui abandonnent le mode d'habitat caravane avec l'obligation de déplacements. La sédentarisation représente une transition dont on peut imaginer toute l'importance pour des personnes dont le voyage est l'identité.

En 2014 : suivi de 155 travailleurs indépendants
→ 98 en tant qu'artisans (activité principale)
→ 57 en tant que commerçants (activité principale)
Depuis le début de l'année : 25 créations d'activité pour 10 radiations.

Une réflexion nationale sur l'accompagnement des activités économiques par les associations spécialisées Gens du voyage a été initiée en 2013 par la FNASAT. Il s'agit de définir l'ensemble des moyens propices aux développements économiques de leurs activités en tenant compte des spécificités de notre public. Il convient d'orienter nos actions en les mutualisant, et de nous doter des outils nécessaires à leur promotion, afin de continuer à favoriser les pratiques traditionnelles des Gens du voyage, et l'intérêt que leur portent les institutions. ■

Romain Bousquet, chargé d'insertion & Éliane Chalumeau secrétaire administrative

Métier d'autrefois : le vannier.

L'ADEPT EN 9 QUESTIONS + 1

1. L'ADEPT a 40 ans ! La sédentarité est-elle une réponse pour l'habitat des Gens du voyage ?

Depuis sa création en 1969, elle défend le respect de la diversité. Celle-ci s'exprime aussi dans le choix du mode d'habiter. La sédentarité n'est pas une réponse, elle peut correspondre à certains voyageurs, à un moment donné de leur parcours, avec ou sans caravane. Notre engagement quotidien est de faire reconnaître la diversité des besoins, notamment par la prise en compte de l'habitat mobile dans le droit commun.

2. Après 40 ans les voyages forment-ils encore la jeunesse ? Soyons réalistes : la complexité des réglementations rend le voyage de plus en plus difficile tant en termes économiques que d'accès au foncier. Les formes d'organisation possibles dans le passé ne le sont plus. Les jeunes générations doivent faire face aux difficultés du maintien du voyage pour des raisons économiques, familiales ou culturelles. Les jeunes subissent également le durcissement des conditions pour créer leur propre activité, en majorité indépendante et mobile.

3. Entre les gens d'il y a 40 ans et ceux d'aujourd'hui, les évolutions les plus évidentes ?

Il est difficile de trouver une réponse politiquement correcte. L'évolution la plus évidente malheureusement, est celle d'une montée de la discrimination et de l'intolérance avec pour conséquence le repli communautaire. Le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe s'est « inquiété de la situation des Gens du voyage » en France. Il a « encouragé les autorités à s'assurer que les communes respectent leurs obligations... et à poursuivre les réformes en vue de l'abolition des dispositions dérogatoires au droit commun, comme celles concernant le livret de circulation et la commune de rattachement, qui s'appliquent encore aux Gens du voyage »¹.

4. La place des enfants dans la famille a-t-elle changé au fil du temps ?

La place de l'enfant dans la famille reste centrale. Le plus grand défi est celui de réussir la scolarité, mission rendue plus complexe au regard du manque d'habitat ou de terrains disponibles pour le séjour permanent.

5. Le fait religieux est-il particulier aux gens « du voyage », ou est-ce une tendance égale à toutes les populations ?

Le fait religieux de nos jours est devenu une première cause de ségrégation entre les populations. Il ne constitue pas une particularité des voyageurs. En revanche, les rassemblements autour des missions et

des conventions peuvent aussi faciliter l'organisation du voyage et répondre à des opportunités économiques.

6. En matière d'emploi, ou d'activités économiques, qu'est-il urgent de faire ?

Le premier choix des voyageurs est celui de l'activité indépendante. La question se pose pour toute personne ayant des compétences mais ne maîtrisant pas l'écrit : un accompagnement individualisé s'impose, tant pour la création que pour la gestion, afin de favoriser l'autonomie. Dans ce cadre, le développement économique a une dimension globale car il touche l'ensemble de la famille dans ses répercussions sociales mais la tendance est au resserrement des possibilités et des réglementations. Nous vivons dans une société basée sur la résidence fixe et le salariat alors que l'on prône la mobilité professionnelle. Les voyageurs en sont un parfait exemple. Et si nous regardions leur activité sous cet angle ?

7. Au long cours, l'ADEPT a-t-elle voyagé hors de ses frontières ?

L'ADEPT intervient sur le territoire national dans le cadre du GIE CATHS, un groupement de trois associations et un cabinet d'architectes spécialiste de l'habitat des Gens du voyage. Nous voyageons aussi par nos accompagnements, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, mais notre ancrage, comme celui des familles suivies par l'ADEPT, reste la Seine-Saint-Denis.

8. Les voyageurs passent-ils aussi d'îles en îles (d'Île-de-France à la Corse...) ?

On trouve des familles apparentées à celles du 93 au-delà des mers, y compris en Amérique... Le voyage, en fonction de ses motifs et possibilités, peut être local comme international. Les voyageurs luttent pour sauvegarder leur mode de vie basé en premier lieu sur leurs besoins économiques. Par cette mobilité, ils passent d'une activité à l'autre, d'un marché à l'autre, d'un champ à l'autre, au gré des possibilités de plus en plus minimes.

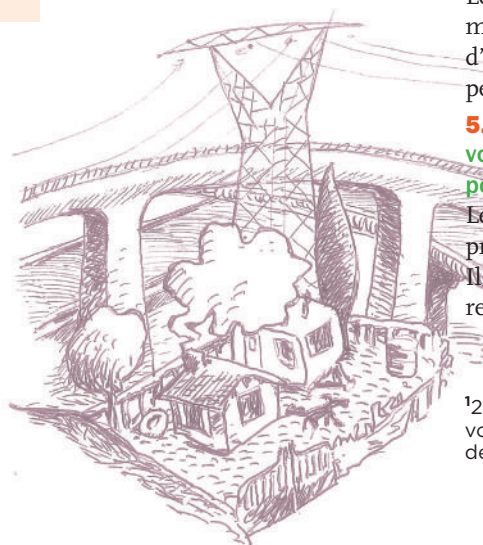
9. Parmi ce qui caractérise l'habitat des Gens du voyage, qu'est-ce que les sédentaires pourraient envier ou adopter ?

Leur détermination. C'est un parcours du combattant, qu'ils soient propriétaires de leur terrain ou locataires, en pavillon ou en errance, ils doivent faire face aux préjugés juste parce qu'ils ont un mode d'habitat différent. Il y a aussi une souplesse d'organisation avec l'habitat mobile, la force du rapport au groupe...

Joker. À quelle question l'ADEPT aurait-elle voulu répondre ?

Comment faire évoluer les politiques envers les Gens du voyage ? En réfléchissant à des politiques pour des citoyens à part entière, et non pas pour des citoyens « à part ». ■

propos recueillis par Jean Duvoyage pour PF auprès de Mona Chamass, directrice



¹26/09/2014 : www.depechestsiganes.fr/roms-et-voyageurs-les-discriminations-persistent-en-france-deploire-le-conseil-de-leurope/

Photo extraite
de l'album
"Zoniers"
(1899-1913)
Eugène Atget



DEPUIS CAMP ?

Gelem, gelem ou djelem, djelem « je suis parti » :
chanson adoptée comme hymne, lors du premier
congrès mondial tsigane qui s'est tenu
du 8 au 12 avril 1971 à Londres.

La présence des Tsiganes, en Seine-Saint-Denis est très ancienne, de nombreux écrits l'attestent¹ : dès le début du XV^e siècle, à la Chapelle Saint-Denis pour la célèbre foire du Landy.

Au XIX^e siècle, on les rencontre « *aux barrières de Paris, Saint-Ouen... installés dans la zone* » Paul Bataillard écrivain ; c'est à l'époque un no man's land, zone non aedificandi, laissé par l'emprise des fortifications.

Au XX^e siècle, jusqu'à la construction du boulevard périphérique à la fin des années soixante, aux portes de Paris, des « *...campements de nomades... Sur la contrescarpe de la porte de Montreuil, quinze roulottes rangées en bataille semblent braver le sourcil-leux rempart... Près du camp de roulottes, j'ai vu un autre jour un camp de tentes. Image du désert sous le ciel livide d'un faubourg parisien.* » André Billy, écrivain.

À Montreuil, l'ethnologue Philippe Lemaire de Marne a consacré une part importante de ses études aux Roms kalderash vivant en habitat traditionnel à Montreuil et environs ; il partagea leur vie quotidienne dans les années soixante et permit de comprendre leurs culture et traditions.

« À partir du constat qu'au-delà du passage et de la halte, existe la conviction d'être de quelque part et la qualité de voyageur n'est pas antinomique avec celle d'habitant d'une commune, on observe dans tous les territoires d'Île-de-France, d'innombrables cas de familles installées sur leur propre terrain, aménagé, réhabilité voire construit². » **M.C.V. Latcho drom !**

¹Cf. P. 18 & 19 :
toutes les
références des
auteurs cités,
et d'autres en
complément.

²L'habitat saisi par
le droit - Études
tsiganes N°15 -
*Une démarche
négociée pour
l'habitat des
Tsiganes, des
exemples
en Île-de-France*
P 106 à 115.

Quelques mots de la langue tsigane, glanés ici ou là³

Djukel : chien
Khére : chez soi
Lóve : des sous, l'argent
Lúmpenmáno : chiffonnier
Michto : plaisant, bien, super
Niglo : hérisson
Pátrin : feuille ou signe
Raj : monsieur, patron
Ráni : madame, patronne
Schmits : policiers
Schnekis : escargot
Tchavé : enfants
Tikno : petit

³Notamment :
Joseph Valet,
Grammaire
du Manouche
tel qu'on le
parle en
Auvergne,
1984.



"Juliette" Extrait
« Gens du lieu »
www.julienrevenu.net

